

Affiché

du .....

Au .....

Le Maire

Commune de ROUMOULES  
Compte-rendu sommaire  
de la Séance du Conseil Municipal  
du 10 FEVRIER 2021

Convocation et affichage 2 février 2021

Présents : M. AMBROSI Robert, M. BLANC Jean, Mme CHAILLAN Delphine, M. CIGLIANO Fabien, M. COCUAUD Alain, Mme DEAUZE Marie-Christine, M. LO SCHIAVO Jean-Philippe, M. MEGIS Gilles, M. NESTERCZUK Dany, Mme PEY Catherine

Absents excusés : M. MANUEL Laurent, M. MOHEN Sébastien, Mme PIERRE-JEAN Ingrid, M ROY Alain Patrick.

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Mme PEY Catherine.

M ROY Alain Patrick a donné pouvoir à M. MEGIS Gilles.

*Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'ordre du jour, les conseillers acceptent l'ordre du jour.*

**La délibération fonds de solidarité pour le logement du 13 janvier 2021 n'a pas été prise.**

**Adoption du compte rendu** de la séance du 13 janvier 2021, à l'unanimité.

❖ **N° 2021 – 006 – Permis de construire de Monsieur Bruno CHARPIN** : La commune a été informée par la cour administrative d'appel de Marseille que Monsieur Charpin a déposé une requête à la cour concernant son dossier. Accord pour autoriser Monsieur le Maire à ester en justice auprès de la Cour administrative d'appel et désigner Maître Patrice VAILLANT, Avocat à Marseille pour défendre les intérêts de la Commune. Accord pour signer toutes les pièces nécessaires et effectuer le paiement de tous les honoraires. Prendre la délibération afférente. À l'unanimité.

❖ **N° 2021 – 007 : Dénomination de la médiathèque** : Après concertations, la médiathèque située place de la République se nommera « Médiathèque Léon Spariat ». Accord à l'unanimité. Faire délibération.

❖ **Règlement salle Polyvalente la Blachette** : Reporté

❖ **N° 2021 - 008 - Fonds de Solidarité pour le logement LOGIAH** : Participation pour 2021 de 0,61 € par habitant soit pour 752 habitants = 458.72 €. Faire délibération à l'unanimité.

❖ **Plan de formation** : Accord pour le plan de formation présenté. A l'unanimité.

❖ **N° 2021 - 009 - Résiliation pour l'appartement 38 rue Grande** : Faire délibération pour résilier le bail de Monsieur Sylvain Pennacchia au 1<sup>er</sup> mars 2020. À l'unanimité. Annule et remplace la délibération n°2020 042 du 17 juin 2020.

❖ **Photovoltaïque école** : A étudier.

❖ **Plan communal de sauvegarde, Dicrim** : A finaliser.

❖ **N° 2021 – 010 : Subventions 2021**: 750 € au Club Inter-Ages « le Colombier », (*Christine Déauze, Catherine Pey quittent la salle et ne participent pas au vote de la subvention ci-après*) 2 750 € au Comité des Fêtes de Roumoules (*Christine Déauze, Catherine Pey reviennent en séance*), 200 € à Forme détente vitalité, , 500 € Au Moto Club de Roumoules, 150 € à l'association VOVINAM, 1 000 € à la Coopérative Scolaire de l'École de Roumoules, 100 € à Body and Mind, (*Jean-Philippe LO SCHIAVO quitte la salle et ne participe pas au vote de la subvention ci-après*) 200 € à Savate Boxe Roumoules (*Jean-Philippe LO SCHIAVO revient en séance*), 150 € à l'Echo du Colostre, (*Christine Déauze, Jean Blanc et Gilles Mégis sortent et ne participent pas au vote de la subvention ci-après*) 75 € au Club de randonnée les Godillots fleuris (*Christine Déauze, Jean Blanc et Gilles Mégis reviennent en séance*), 50 € au tennis club Riezois, 100 € à l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Riez, 50 € au secours catholique plateau de Valensole, 50 € au Souvenir Français, 50 € à l'Union Nationale des Combattants, 50 € à l'association française des scléroses en plaques, 50 € à AFM TELETHON, 50 € à l'A.P.A.J.H Château Arnoux, 50 € à l'ADAPEI, 50 € à Bouchon d'Amour, 50 € à la Ligue contre le Cancer, 50 € à PERCE-NEIGE, 50 € à l'Association « les Restaurants du cœur », 50 € au Secours Populaire, 50 € au COOMAID, 50 € à l'association France Rein, 50 € à la Louveterie des Alpes de Haïte Provence. Faire délibération à l'unanimité.

❖ **Fleurissement du village** : Information du devis pour le fleurissement du village pour 2021

Gilles MÉGIS  
Maire de Roumoules

